

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 24.07.2025

DECRET N°25 - 076 /PR

Portant nomination du Gouverneur de la
Banque Centrale des Comores

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU les nouveaux Statuts de la Banque Centrale des Comores en date du 03 décembre 2024, notamment en son article 61 relatif à la nomination et à la durée du mandat du Gouverneur ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

Considérant la Résolution N°1 de la Réunion du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores en date du 04 juillet 2025, notamment, en son article premier relatif à l'avis conforme dudit Conseil sur la nomination du Gouverneur ;

Sur Proposition du Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire :

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Docteur YOUNOUSSA IMANI est nommé Gouverneur de la Banque Centrale des Comores pour un mandat de six (6) ans, conformément à l'article 61 des nouveaux Statuts de la Banque Centrale des Comores, visés ci-haut ;

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani
